

FORMULAIRE D'ACCREDITATION PRESSE
1^{er} tour 2^{ème} tour

A renvoyer avant le mardi 4 mars 2008 par courrier ou par télécopie, accompagné d'une photocopie de la carte de presse en vigueur ou d'une pièce d'identité en cours de validité (techniciens), au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, Délégation à l'Information et à la Communication – Pôle Médias, 6, rue Cambacérès, 75008 PARIS.

Téléphone : 01 40 07 26 78

Télécopie : 01 47 42 09 36

Mail : dicom.media@interieur.gouv.fr

Les demandes qui ne seront pas accompagnées de ces documents ne pourront pas être prises en compte.

Aucune accréditation ne sera délivrée après cette date à 18 heures.

Les badges devront être retirés sur présentation d'une pièce d'identité ou de la carte de presse, les 9 et 16 mars 2008 au poste de garde du ministère de l'Intérieur (grille Place Beauvau) : à partir de 8h00 pour les techniciens des cars régie et à partir de 9h00 pour les journalistes.

Nom :	
Prénom :	
Nationalité :	
Adresse :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Passeport / CNI n° :	Délivré par :
Carte de presse N°	Délivrée par : Date d'expiration :

Nom du media :	Nationalité du media :
Adresse :	e-mail :
Téléphone :	Fax :

Presse écrite <input type="checkbox"/> ou Agence <input type="checkbox"/>	Photographe : <input type="checkbox"/>
Radio <input type="checkbox"/>	Cameraman : <input type="checkbox"/>
Télévision <input type="checkbox"/>	Technicien : <input type="checkbox"/>

Car régie (type) :	Immatriculation :
Véhicule :	Immatriculation :
<i>Les places des véhicules particuliers seront attribuées en fonction des places disponibles et par ordre de réception des réponses (se présenter au 11 rue des Saussaies, Paris 8^{ème} pour obtenir un emplacement véhicule)</i>	

Téléphone, prise secteur 220 V et WI-FI sont mis à disposition		
Autres moyens demandés :		
Ligne Numéris : <input type="checkbox"/>	Fax : <input type="checkbox"/>	ADSL : <input type="checkbox"/>

Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes. Une fausse déclaration m'exposerait à un refus d'accréditation sans préjudice des poursuites pénales prévues par la législation française.

Date et signature de l'intéressé (e) :